

COMMENT RÉALISER UN PROJET DE RUELLE VERTE

Entre les balbutiements d'un projet de ruelle verte et son inauguration, plusieurs étapes doivent être franchies. L'échéancier s'étend sur quelques mois; en voici les principales étapes.

ÉTAPE 1 MOBILISATION ET FORMATION D'UN COMITÉ DE RIVERAINS

La réussite d'une ruelle verte requiert l'engagement et la participation des citoyens riverains. L'objectif est de mobiliser un maximum de résidents pour en faire un projet collectif.

Pour démarrer un projet, un comité de riverains, composé d'au moins 3 membres, doit être formé. Ce comité devient l'interlocuteur principal pour chaque étape de la réalisation.

ÉTAPE 2 PRÉPARATION DU DOSSIER

Le comité de riverains définit les grandes lignes des aménagements souhaités. Un plan préliminaire peut accompagner cette description. Les membres du comité de riverains doivent notamment déterminer : le type de ruelle verte, les types de plantation, la thématique particulière et, s'il y a lieu, les aires de jeux et les surfaces d'activités et les aires d'agriculture urbaine.

À la demande du comité de riverains, l'arrondissement peut organiser une séance d'information qui pourra contribuer à la mobilisation et répondre aux interrogations de certains citoyens.

Le formulaire 1 (Demande de projet de ruelle verte) doit être transmis à l'arrondissement à la fin de cette étape.

ÉTAPE 3 CONSULTATION DES PROPRIÉTAIRES RIVERAINS

Pour appuyer sa candidature, le comité de riverain doit réaliser un sondage d'opinion auprès des résidents.

Pour aller de l'avant avec le projet, au moins 70 % des résidents riverains (propriétaires et locataires) devront répondre au sondage et au moins 50 % des répondants doit être favorable au projet.

Des exemples de lettre d'information et de formulaire de sondage d'appui sont fournis par l'arrondissement et mis à la disposition des comités de riverains.

Si un projet prévoit la fermeture de la ruelle ou d'une partie de la ruelle, tous les propriétaires dont l'immeuble ou le terrain est adjacent au tronçon fermé doivent confirmer leur appui au projet.

ÉTAPE 4 ANALYSE DU PROJET, CONCEPTION ET PLANIFICATION DES TRAVAUX

À la suite du dépôt de la demande et du sondage d'appui, l'arrondissement rencontre le comité de riverains afin de faire une visite de repérage.

Débutent alors la période de co-design. Ensemble, les membres du comité, l'organisme mandaté et les responsables de l'arrondissement peaufinent et ajustent la proposition en fonction des réalités budgétaires et techniques.

S'en suit la conception des plans et devis et la planification des travaux.

ÉTAPE 5 PÉRIODE DE TRAVAUX

L'arrondissement assure la préparation du terrain. C'est maintenant le temps d'effectuer les travaux de plantation et d'aménagement. C'est le comité de riverains, aidé de l'organisme mandaté, qui procède à ces travaux. Tous les résidents sont invités à participer!

ÉTAPE 6 LANCEMENT DE LA RUELLE

C'est la fête!
Le comité de riverains prend en charge l'entretien et la perpétuation de la ruelle.



RUELLE VERTE

Qu'est-ce qu'un projet de ruelle verte ?

C'est une initiative de résidents qui désirent améliorer la qualité de leur milieu de vie en se réappropriant l'espace de leur ruelle.

Ce guide explique ce qu'est une ruelle verte et la démarche pour en réaliser une avec vos voisins.

PRÊTS À FORMER VOTRE COMITÉ DE RIVERAINS ?

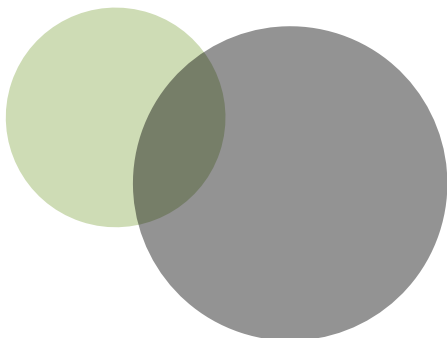
Trousse de démarrage disponible au Bureau Accès Montréal et au comptoir des permis, 4243, rue de Charleroi.

Formulaires et autres documents disponibles sur le site internet de l'arrondissement au ville.montreal.qc.ca/mtlnord

Pour plus d'informations sur la démarche et le programme, contactez :

Dominic Beaudry
Agent technique en urbanisme
Direction de l'Aménagement urbain et des services aux entreprises

dominic.beaudry@ville.montreal.qc.ca
514 328-4000, poste 4013
4243, rue de Charleroi
Montréal-Nord (Qc) H1H 5R5



QU'EST-CE QU'UNE RUELLE VERTE ?

Les ruelles vertes sont des projets citoyens qui visent à améliorer l'environnement urbain par la prise en charge directe et l'aménagement d'un espace sous-utilisé.

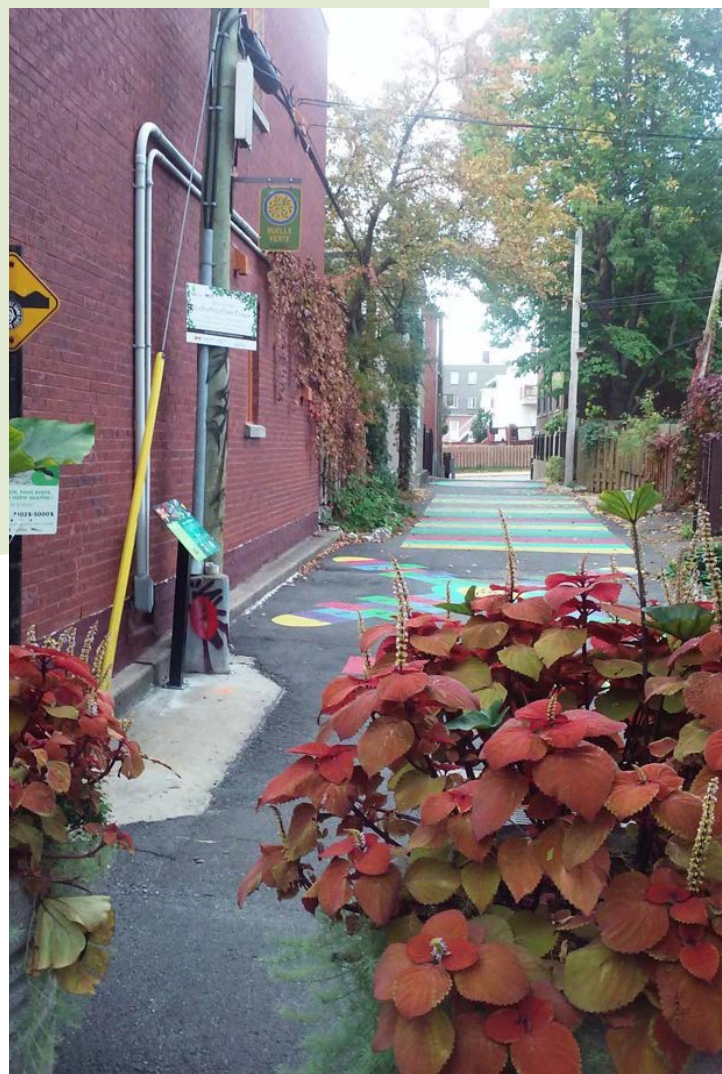
Les aménagements possibles lors de la réalisation des ruelles vertes sont variés : pavé alvéolé, pergolas avec vignes, bandes végétales, agriculture urbaine, plantations d'arbres et de plantes grimpantes, murales, installation de mobilier urbain, espace de jeu, etc.

Il n'y a aucune limite aux thématiques des ruelles vertes !

OBJECTIFS

Le programme des ruelles vertes à Montréal-Nord vise quatre objectifs bien définis.

- Améliorer l'environnement urbain
- Favoriser l'appropriation citoyenne
- Sécuriser et encourager les déplacements actifs
- Améliorer le sentiment de sécurité



Ruelle verte Sainte-Marie, arrondissement Ville-Marie

RUELLE VERTE N'ÉGALE PAS OBLIGATOIREMENT INTERDICTION DE LA CIRCULATION

Il est possible de catégoriser les ruelles vertes selon la place qui est accordée à la circulation automobile. Lorsqu'une partie de la ruelle est fermée à la circulation, cette surface initialement consacrée à l'automobile peut évidemment être utilisée à d'autres fins.

RUELLES VERTES SANS ENTRAVER À LA CIRCULATION

Ces projets de ruelles vertes sont les plus communs à Montréal. La circulation automobile n'est pas entravée, mais plusieurs aménagements conduisent au verdissement, à l'embellissement et à la sécurisation de la ruelle.

Exemples d'aménagements :

Plantation en bordure, marquage et jeux au sol, murale sur des murs ou des portes de garage face à la ruelle, mesures de ralentissement de la circulation, barils récupérateurs d'eaux de pluie pour l'arrosage des végétaux, bacs de plantation...

RUELLES VERTES AVEC ENTRAVERE PARTIELLE À LA CIRCULATION

Certains accès ou certaines portions de la ruelle sont fermés à la circulation. L'objectif est d'éviter que les ruelles soient utilisées comme raccourci ou comme un moyen de contourner la circulation.

Exemples d'aménagements :

Tous les aménagements d'une ruelle verte sans entrave, mesures de mitigation de la circulation, fermeture partielle de la ruelle par des bacs de plantation, équipements et mobiliers permanents, patinoire...

RUELLES VERTES FERMÉES À LA CIRCULATION

Plusieurs ruelles de l'arrondissement sont largement sous-utilisées ou en friche. Ces ruelles pourraient être fermées entièrement à la circulation.

Exemples d'aménagements :

Tous les aménagements des deux autres types de ruelles, sentier piéton et cyclable, plantation d'arbres, jardin communautaire, équipements et mobiliers permanents au centre de la ruelle...

DEPUIS PLUS DE 30 ANS

Le phénomène des ruelles vertes n'est pas nouveau à Montréal, puisque les premiers projets de ruelles vertes datent du début des années 80. Mais il a particulièrement pris de l'ampleur à partir des années 2000.

À Montréal-Nord, il y a relativement peu de ruelles. Toutefois, plus d'une cinquantaine de celles-ci pourraient faire l'objet d'un projet de ruelle verte !



Ruelle verte Saint-Jacques, arrondissement Le Sud-Ouest



RUELLE VERTE

EN PLUS DE SOUTENIR FINANCIÈREMENT LES PROJETS DE RUELLES VERTES, L'ARRONDISSEMENT DE MONTRÉAL-NORD A MANDATÉ UN ORGANISME QUI ACCOMPAGNERA LES COMITÉS DE RIVERAINS DANS LA RÉALISATION DE LEUR PROJET!



Ruelle verte dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve